

mon sens, tous les portefeuillistes étrangers d'entreprises établies au Canada devraient se conformer aux lois canadiennes. Il ne peut exister le moindre doute à ce sujet. Ils devraient faire tout ce qui est avantageux pour le Canada; ils ne devraient pas en demander plus.

Je remercie le comité d'avoir prolongé mon temps de parole. J'ai presque tout dit, à une chose près. Nous constatons que le régime universel d'assurance frais médicaux, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet, est encore à l'étude. Les gens me disent qu'ils ne veulent surtout pas de nouvelles taxes. Or, ce régime exigera des taxes supplémentaires de l'ordre de 12 p. 100.

Je le déclare au gouvernement: cette question devrait être tirée au clair, car il n'y a rien de pire, dans la vie des nations comme dans celles des individus, que l'incertitude. C'est tout aussi vrai dans le domaine financier. Il appartient au gouvernement de décider et de rétablir la confiance qui, je le crains, a été détruite, au moins partiellement, sinon totalement. Pour cela, les honorables représentants vis-à-vis doivent mettre de l'ordre dans leur maison. Si j'avais un conseil à donner au ministre des Finances, ce serait celui-là. (*Applaudissements*)

M. McKinley: Monsieur le président, parmi les problèmes auxquels le pays doit faire face en ce moment, beaucoup proviennent du fait que la politique du gouvernement a été une politique d'expédients, fragmentaire et instable, de moyens de fortune sans portée, plutôt que de mesures cohérentes et réfléchies, visant à une expansion économique régulière.

A cet égard, j'aimerais rappeler certains faits. On a pu en mentionner quelques-uns déjà, mais je pense qu'il vaut la peine de les répéter. Nous affrontons à l'heure actuelle des coûts élevés, des impôts accrus, des prix élevés et un malaise général, en raison des extravagantes politiques de dépense du gouvernement. Les prix élevés proviennent d'un accroissement de demande où le gouvernement fédéral compte pour beaucoup. Les augmentations sporadiques de la masse monétaire et les fluctuations brusques des dépenses fédérales, en 1966 particulièrement, ont ébranlé le marché de l'argent et accru nos difficultés. Des politiques fiscales peu sages, telles que la taxe de vente sur les matériaux de construction, ont accru les coûts internes du commerce et de l'industrie et nuï à notre productivité et à notre production. Le ministre se voit maintenant forcé d'imposer des taxes nouvelles à une économie déjà chargée. Le chômage augmente et un certain nombre d'indices montrent un ralentissement général de l'économie. Les mises à pied sont plus

[L'hon. M. Fleming.]

nombreuses, le boom a diminué, et pourtant l'inflation sévit encore partout au pays.

Il faut revenir à des mesures à long terme, efficaces, rentables, indépendantes des fluctuations quotidiennes et capables de rétablir la confiance. Pour des millions de Canadiens, la prospérité disparaît aujourd'hui sous l'action des forces corrosives de l'inflation galopante et de la hausse des prix. L'inflation a durement éprouvé le bien-être économique de tous les Canadiens. Il n'est pas de pauvres qu'elle ne puisse appauvrir davantage ni de gens trop riches pour échapper à ses conséquences. Elle éprouve en particulier les gens les moins capables de lutter contre elle.

L'inflation est devenue un monstre débridé à la recherche d'une proie. La prospérité est en train de disparaître. Ceux qui ne l'ont jamais connue ont vu leur situation empirer à cause de l'impôt indirect, mais non moins réel, exigé par l'inflation.

Dans son discours budgétaire du 1^{er} juin 1967, le ministre des Finances a exposé, on peut le lire à la page 865 du hansard, les dangers très réels de l'inflation:

Depuis deux ans, dans ce domaine, nous avons perdu du terrain. D'avril 1965 à avril de cette année, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 7.3 p. 100.

Et encore dans le même discours:

A moins d'être freinée, cette augmentation des coûts et des prix produira nécessairement des inégalités et des dissensions croissantes à l'intérieur de notre pays, cependant que nous aurons plus de peine à soutenir la concurrence des États-Unis. Le développement de l'industrie canadienne s'en trouverait sérieusement limité et nous échouerions dans nos efforts pour maintenir un taux constant d'expansion dans les emplois disponibles pour notre main-d'œuvre croissante.

C'est exactement ce qui est arrivé, monsieur le président.

L'ancien ministre des Finances, aujourd'hui président du Conseil privé, a réduit les impôts de 10 p. 100 en avril 1965. Pour certains, c'était un budget motivé par les élections. Le ministre l'a nié, mais il y a bien eu des élections en novembre 1965, deux ans après les précédentes. Alors que les vis-à-vis auraient dû redresser la situation financière, ils ne pensaient qu'à obtenir une majorité. Leurs espoirs ont été déçus.

Le ministre actuel a présenté un budget en mars 1966—un budget de printemps—dont le principal objectif consistait à supprimer les réductions fiscales accordées avant les élections. Le suivant était un mini-budget dans lequel il a augmenté le montant prévu aux fins de la sécurité de la vieillesse. Il a en outre augmenté la taxe de vente générale d'un point de pourcentage. Il croyait que cette mesure ne serait pas inflationniste, mais elle l'a bel et bien été. Dans son discours budgétaire,